Envoyé en préfecture le 09/08/2023
Reçu en préfecture le 09/08/2023
Feuillet n°2023/
Publié le 09/08/2023
ID : 044-200067635-20230809-08_2023_05-CC

M. Le Président : Jean-Guy CORNU

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes
- - - - - - - -

13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2023

Décision du 8 août 2023

08.2023-05	**EQUIPEMENTS AQUATIQUES** **OBJET : Convention de partenariat entre Clisson Sèvre et Maine Agglo, le Conseil Départemental de Loire-Atlantique et l'association Iron Team 44 Vallet**

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°28.03.2023-28 du Conseil communautaire en date du 28 mars 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

Considérant le projet de convention de partenariat ci-annexée,

Considérant que dans le cadre de la mise en œuvre de séances de natation sauvetage aquatique, qui se dérouleront au sein de l'espace aquatique Aqua 'val Sèvre du lundi 21 août 2023 au vendredi 25 août 2023 inclus, le Conseil Départemental de Loire-Atlantique, l'association Iron Team 44 Vallet et CSMA ont décidé de conclure une convention de partenariat,

Considérant que dans le cadre de cette convention de partenariat Clisson Sèvre et Maine Agglo s'engage à mettre à disposition de manière gracieuse du 21 août 2023 au 25 août 2023, une ligne d'eau au sein de l'espace aquatique Aqua 'val Sèvre, ainsi que les personnels Maîtres-Nageurs Sauveteurs en charge de la surveillance des bassins.

Considérant que l'ensemble des autres droits et obligations des parties est prévu par la présente convention,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de signer la présente convention de partenariat entre Clisson Sèvre et Maine Agglo, le Conseil Départemental de Loire-Atlantique et l'association Iron Team 44 dans le cadre de la mise en œuvre de séances de natation sauvetage aquatique au sein de l'espace aquatique Aqua'val Sèvre du 21 août 2023 au 25 août 2023.

PRECISE que la convention prendra effet à la date de signature par les trois parties et prendra fin le 26 août 2023.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

À Clisson
Le 09/08/2023
Nelly SORIN
Vice-Présidente Nelly SORIN par délégation de Président

Envoyé en préfecture le 09/08/2023
Reçu en préfecture le 09/08/2023
Publié le 09/08/2023
ID : 044-200067635-20230809-08_2023_05-CC

CONVENTION

Le **Département de Loire-Atlantique**, représenté par son président, Monsieur Michel MENARD, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération de la commission permanente du 16 septembre 2021,
Ci-après désigné le Département, d'une part
Et
L'association **Iron Team 44 Vallet**, immatriculé au fichier SIRET n° RNA W442015962 le 6 octobre 2015, ayant son siège social au 6, impasse des Châtaigniers, 44330 Vallet, représenté par M. Eric LOISON, Président en exercice,
Ci-après désignée par l'association, d'autre part,
Et
Et **Clisson Sèvre Maine Agglo**, représenté par son Président, Monsieur Jean-Guy CORNU agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du conseil communautaire en date du 28 mars 2023,
Ci-après désignée par la communauté d'agglomération, d'autre part

Dans le cadre de l'**A**nimation **S**portive **D**épartementale (**ASD**), et des différentes activités proposées sur la délégation Vignoble, il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – PERSONNES CONCERNEES

Le Département s'engage à organiser des séances de natation sauvetage aquatique dans le cadre de son école Activités Physiques de Pleine Nature

→ Triathlon
Durée : 21 au 25 août 2023, les matins de 09h30 à 12h30
Public : Les jeunes scolarisés du CM1 à la 3ème
Horaires : 09h30 à 12h30
Lieux : Piscine Aqua 'Val Sèvre à Clisson

ARTICLE 2 – PARTENARIAT

Ce cycle de triathlon est organisé par l'Animation Sportive Départementale *(**ASD**)*, en partenariat avec, la **C**ommunauté d'agglomération **C**lisson **S**èvre **M**aine & **A**gglo *(**CSMA**)* et le club de l'Iron Team Triathlon Vallet.

Engagements du Département

- Assurer la maîtrise d'œuvre et la coordination technique et pédagogique du projet
- Encadrer les séances natation spécifique au triathlon
- Mettre à disposition le matériel sportif spécifique nécessaire aux activités encadrées, conforme aux normes en vigueurs.
- Prendre les inscriptions.
- Communiquer la liste des participants en début du stage via son l'**É**ducateur **T**erritorial des **A**ctivités **P**hysiques et **S**portives *(**ETAPS**)* aux clubs partenaires

Engagements de la CCCSMA

- Mettre à disposition, une ligne d'eau de la piscine Aqua'Val Sèvre de Clisson.
- Assurer la surveillance du bassin utilisé, dans le respect du **P**lan d'**O**rganisation de la **S**urveillance et des **S**ecours *(**POSS**)* en vigueur dans l'établissement

Engagements de l'Iron Team Triathlon

- Encadrer les séances triathlon, avec des objectifs variés et adaptés au niveau de départ de chacun
- Mettre à disposition le matériel sportif spécifique nécessaire à la discipline encadrée, conforme aux normes en vigueur.
- Respecter la réglementation en vigueur en matière d'encadrement sportif contre rémunération *(Code du sport/article R. 212-88 - carte professionnelle d'éducateur sportif à jour et affichée dans les locaux de l'association)*

Envoyé en préfecture le 09/08/2023
Reçu en préfecture le 09/08/2023
Publié le 09/08/2023
ID : 044-200067635-20230809-08_2023_05-CC

ARTICLE 3 – RESPONSABILITE DE L'ENCADREMENT

Engagements du Département

Par le biais de ses ETAPS, le Département engage :

- en co-partenariat
- sa responsabilité sur les temps d'activités de triathlon
- sa responsabilité sur les temps d'accueil avant et après les séances, en étroite collaboration avec les éducateurs sportifs de la piscine Aqua' Val

Engagements de CSMA

- en co-partenariat
- assurer la surveillance des bassins, conformément au **P**lan d'**O**rganisation de la **S**urveillance et des **S**ecours *(**POSS**)* en place dans ses établissements

Engagements de l'Iron Team Triathlon

Par le biais de son éducateur sportif l'association engage :

- en co-partenariat
- sa responsabilité sur les temps d'activité de triathlon

ARTICLE 4 – DUREE

La présente convention est conclue pour la durée précisée dans l'article 1er.

ARTICLE 5 – PARTICIPATION FINANCIERE

Les participations financières demandées aux familles, d'un montant de **25 euros** par enfant, hors adhésion ASD, *seront* directement perçues par l'association Iron Team Triathlon. Cette somme couvre l'ensemble des frais engagés par l'association selon le devis établis de **600 euros**.

ARTICLE 6 – RESILIATION

En cas de non-respect, par l'une des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci peut être résiliée de plein droit, par l'autre partie, à l'expiration d'un délai de 7 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

La résiliation par le Département n'entraînera, au profit de l'association, aucun versement de quelque nature que ce soit.

Fait en trois exemplaires

À Clisson, le 07 juin 2023

Pour le Conseil départemental de Loire-Atlantique, Le chef du service Développement local,	Pour le club de l'Iron team Triathlon Le Président,
M. Bruno VIEILLESCAZES	**M. Eric LOISON**

Pour Clisson Sèvre Maine Agglo, Le Président,
Mr Jean-Guy CORNU

Envoyé en préfecture le 09/08/2023
Reçu en préfecture le 09/08/2023
Publié le 09/08/2023
ID : 044-200067635-20230809-08_2023_05-CC

Coordonnées des partenaires :

Clisson Sèvre Maine Agglo M. le Président M Jean-Guy CORNU 13 rue des Ajoncs 44190 CLISSON ☎ : 02 40 54 75 15	**IRON TEAM 44 VALLET** **Adresse :** M. Le Président M. Eric LOISON 6, impasse des Châtaigniers 44330 Vallet